



Les mesures de protection juridique

Objectifs

Permettre aux professionnels de :

- Mieux appréhender ces dispositifs, les hypothèses où on peut les solliciter
- Identifier les personnes qui peuvent en faire la demande et l'autorité judiciaire à qui s'adresser
- Mieux cerner la procédure à respecter et les modalités de gestion
- Etudier d'autres dispositifs existants : la procuration devant notaire, l'habilitation judiciaire

Axes essentiels

- L'objet des mesures de protection juridique
- Une protection à la personne et aux biens protégés
- La nécessité d'une altération des facultés constatée médicalement
- Une mesure subsidiaire, nécessaire et proportionnée
- 3 types de mesures de protection :
 - sauvegarde de justice,
 - curatelle,
 - tutelle
- Les personnes pouvant solliciter la mesure, la procédure et l'instruction de la demande
- Les modalités de mise en œuvre de la mesure
- Le mandat de protection future
- Les obligations du curateur ou tuteur
- Les recours possibles
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé et judiciaire
- La procuration devant notaire
- L'habilitation judiciaire au bénéfice du conjoint, de la famille

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges avec les participants

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les responsables de structure au sens large, et de manière générale, les personnels encadrant de structure d'hébergement pour personnes âgées ou de maintien à domicile.



Calendrier

Mercredi 17 octobre 2018

Ou

Mercredi 16 octobre 2019

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

PASI
Parc de la Julienne
26 rue des Champs
Bâtiment F
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Intervenant

Juriste

Tarif

120 € par personne (repas compris)